

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

PLAN MERCREDI

CARANTEC 2024-27



EDITO

Une offre éducative diversifiée et de qualité

La municipalité a souhaité faire de sa politique enfance - jeunesse une priorité. La prise en compte des problématiques individuelles et la mise en place de réponses adaptées à chaque âge, l'adoption récente d'une tarification sociale des repas ou encore le réaménagement - verdissement des cours d'école en témoignent. La qualité des temps d'activités périscolaires et extrascolaires est réaffirmée avec toujours plus d'exigence.

Notre ambition englobe l'enfant et l'adolescent dans toute sa plénitude et replace notre action municipale dans une nécessaire continuité pédagogique pour la réussite de tous. C'est le sens du Projet éducatif de territoire (PEdT) 2024 - 2027 que nous finalisons, en lien avec la communauté éducative (écoles et collège, représentants des parents d'élèves, personnels des services enfance et jeunesse, élus ...).

Le nouveau PEdT, assorti pour la première fois d'un Plan Mercredi et piloté par la mairie, sera signé en début d'année 2024 avec les services de l'Etat concernés et la caisse d'allocations familiales. Il concerne désormais l'enfant et l'adolescent de 3 à 18 ans, repose sur 5 axes pédagogiques et 20 objectifs opérationnels définis collectivement, à l'issue de plusieurs séances de travail entre la mairie et ses partenaires. Il intègre enfin des éléments collectés directement auprès des familles, à l'occasion de la diffusion d'une enquête en 2022.

Le PEdT constitue un socle évolutif vers une amélioration de la qualité du temps périscolaire. D'une durée de 3 ans, il fera l'objet d'une évaluation régulière pour d'éventuelles inflexions.

Nicole SEGALEN-HAMON

Maire de Carantec



Marion PICART

Adjointe culture, sport, enfance
et jeunesse



Place Général de Gaulle - 29660 Carantec
accueil@ville-carantec.com
02 98 67 00 30

SOMMAIRE

I	Pourquoi un PEdT ?	p4
II	Le périmètre d'action	p5
	1) Les établissements d'enseignement	p5
	2) Les structures d'animation enfance et jeunesse	p5
	3) Le tissu associatif	p5
III	Les partenaires du PEdT	p6
	1) Les institutions	p6
	2) Les associations et intervenants du territoire	p6
	3) Les partenaires	p6
IV	La coordination du PEdT	p6
V	La mise en œuvre du PEdT	p7
	1) Concertation & diagnostic	p7
	2) Définition des objectifs	p8
	3) Les projets et actions à mettre en œuvre	p10
	4) Temps de mise en actions & organisation	p13
VI	L'évaluation du PEdT	p15
VII	Le Plan Mercredi	p16
	1) Public visé	p16
	2) Suivi et organisation	p16
	3) Enjeux éducatifs des accueils du mercredi	p16
	4) Les structures d'accueil du Plan Mercredi	p18
	5) Typologie des activités	p20
VIII	Annexe	p21

Pourquoi un PEdT ?

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est une démarche volontaire qui définit un projet éducatif sur l'ensemble de la commune pour les enfants et adolescents. Dispositif partenarial, il vise à organiser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire, afin de favoriser son épanouissement et sa réussite.

La ville de Carantec est repassée à une organisation du temps scolaire (OTS) sur 4 jours en 2021. Le précédent PEdT, élaboré sur une OTS comprenant 5 matinées est arrivé à échéance. Bien qu'il soit désormais facultatif, parce que le PEdT constitue un outil éducatif au service des territoires, la ville de Carantec a souhaité le maintenir et le renouveler.

Cette nouvelle démarche associe la collectivité à ses partenaires institutionnels, associatifs, parents, enseignants, etc., de la conception du PEdT jusqu'à sa mise en œuvre et dans son évaluation.

Le PEdT, un outil éducatif au service des territoires :

- Il permet de proposer à chaque enfant et adolescent d'un territoire donné un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.
- Il constitue un facteur d'attractivité du territoire et contribue au maintien et à l'installation des familles sur celui-ci.
- Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants : participation au COPIL, implication d'adultes détenteurs de savoir-faire particuliers dans les activités proposées.
- Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire.
- Il favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage de valeurs.
- Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport.

Le PEdT constitue un socle évolutif vers une amélioration de la qualité du temps périscolaire. D'une durée de 3 ans, il fera l'objet d'une évaluation régulière pour d'éventuelles inflexions.

Les acteurs éducatifs partenaires du PEdT développent des actions qui s'inscrivent dans ces axes prioritaires. Les actions peuvent être spécifiques à chaque structure ou collectivité.



Le Périmètre d'action

Carantec est une ville de 3 333 habitants, station touristique littorale du Nord Finistère. Elle est rattachée à la Communauté d'agglomération de Morlaix. (28 communes – 60 000 habitants). Il s'agit d'une commune artistique, sportive et culturelle réunissant ses habitants à l'occasion de nombreux évènements tout au long de l'année.

II - 1) Les structures scolaires :



121 élèves
École maternelle et
élémentaire publique
« **Les Cormorans** »
5 classes



99 élèves
École maternelle et
élémentaire privée
« **Saint-Joseph** »
4 classes



228 élèves
Collège public
« **Collège des Deux Baies** »
9 classes de la
6ème à la 3ème

448 élèves
sont scolarisés dans les
écoles et collèges de la
commune à la rentrée 2023.

II - 2) Les structures d'animation enfance et jeunesse :

Service municipal enfance : 1 responsable et 6 agents + vacataires :

- A.C.M du Clouet : structure accueillant les enfants de 3 à 7 ans (CE1), pendant les vacances scolaires et les mercredis périscolaires.
- 1 Jardin des Mers pouvant accueillir les enfants de 4 à 6 ans en stage d'été sur 5 ½ journées.
- Garderie périscolaire matin et soir et aide aux devoirs à l'école des Cormorans.

Service municipal jeunesse : 1 responsable et 1 agents + vacataires :

- 1 ACM Tickets jeunes/Tickets Ados. 8 à 11 ans (6ème) et 12 à 18 ans, pendant les vacances scolaires.
- 1 ACM Mercredi 8 - 12, pour les 8 -11 ans les mercredis périscolaires.
- 1 Conseil Municipal des Enfants (12 enfants des CM1 / CM2).
- 1 ACM Local Jeunes, pour les jeunes à partir de la 5ème.

Une médiathèque : 1 responsable et 1 agent.

II - 3) L'espace associatif :

Il existe plus de cinquante associations sportives, artistiques, culturelles et socioculturelles, en activité, sur le territoire de la commune. Une quinzaine sont en relation directe avec l'enfance et la jeunesse.



Les partenaires du PEdT

Le projet éducatif de territoire est impulsé et piloté par la ville de Carantec. Il est le résultat du travail partenarial de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. La coordination de ce projet doit donc permettre à chaque acteur de contribuer au bien-être de l'enfant et à la construction du citoyen de demain.

III - 1) Les institutions :



III - 2) Les associations et autres intervenants :

Les associations de parents d'élèves, les associations sportives, culturelles, environnementales, etc... ainsi que toutes les personnes intervenant sur des champs d'actions de la commune et du territoire.

III - 3) Les partenaires bénéficiaires :

Les familles, les enfants, les jeunes carantécois et ceux des communes environnantes.



La coordination du PEdT

Le comité technique veille au bon déroulement du PEdT et le comité de pilotage coordonne l'ensemble du PEdT et s'assure de la mise en œuvre et du suivi de ce dernier. Il est composé des partenaires et acteurs du PEdT.

Comité Technique	Comité de Pilotage
<p>Élus : Nicole SEGALEN HAMON, maire Marion PICART, adjointe culture sport enfance jeunesse Yann HAMON, conseiller délégué à la jeunesse Yannick BIHAN, conseiller délégué à l'enfance Caroline DANIEL, adjointe en charge des affaires sociales</p>	<p>Élus : Nicole SEGALEN HAMON, maire Marion PICART, adjointe culture sport enfance jeunesse Yann HAMON, conseiller délégué à la jeunesse Yannick BIHAN, conseiller délégué à l'enfance Caroline DANIEL, adjointe en charge des affaires sociales</p>
<p>Mairie de Carantec : Annie SALIOU, Directrice Générale des Services (DGS) Erwan NOURRY, Responsable Service Jeunesse Vincent L'HOUE, Responsable Service Enfance Karine CHANTEAU, Responsable Médiathèque</p>	<p>Mairie de Carantec : Annie SALIOU, Directrice Générale des Services (DGS) Erwan NOURRY, Responsable Service Jeunesse Vincent L'HOUE, Responsable Service Enfance Karine CHANTEAU, Responsable Médiathèque</p>
	<p>Écoles et Collège : Michel THORIBE, Directeur Ecole « Les Cormorans » - Myriam GALIOU, Directrice Ecole Saint-Joseph - Sabine DEBUSSCHER, Principale Collège des Deux Baies Représentants des parents d'élèves de chaque établissement</p>
	<p>Services de l'Etat : Inspection d'académie, Caisse d'allocations familiales (CAF) Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports 29 (SDJES)</p>



V - 1) Concertation & diagnostic :

Il est nécessaire de mesurer à quel point l'offre actuelle et la mise en lien de tous les acteurs de l'environnement de l'enfant et de l'adolescent répondent aux attentes et aux éventuelles difficultés des familles. Mais aussi de valoriser la richesse, la diversité et la qualité des prestations déjà proposées sur le territoire communal.

Objectif : Établir un état des lieux partagé du territoire de la commune en tirant les enseignements de l'enquête 2022 auprès des familles et en questionnant les membres du Comité de pilotage.

Résultats de la concertation :

Les Axes	Atouts du territoire & leviers pour la mise en œuvre du PEdT	Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT
<p>Le bien-être et la santé de l'enfant et de l'adolescent, notamment à travers la promotion du sport.</p>	<p>La grande variété et l'originalité des activités sportives proposées à Carantec et l'existence d'infrastructures adaptées : football, handball, tennis, golf, voile et activités nautiques, taekwondo, kung-fu, yoga, danse ;</p> <p>L'existence de deux structures d'accueil périscolaires, 1 service enfance et 1 service jeunesse, qui intègrent de nombreuses activités sportives dans leurs programmes ;</p> <p>Des professionnels qualifiés et disponibles, à l'écoute des besoins des enfants et de leurs familles ;</p> <p>L'intervention de plusieurs associations locales sur le temps scolaire, dans le cadre de cycles de découverte des pratiques sportives.</p>	<p>Le manque d'animateur sportif dédié sur la commune ;</p> <p>Le besoin d'un programme d'activités sportives adaptées aux 3-7 ans, aux 8-12 ans proposé dans le cadre des activités périscolaires ;</p> <p>L'intérêt des familles pour des conférences / cycles d'informations sur des sujets de préoccupation à destination des enfants, adolescents et de leurs familles : alimentation, conduites à risque, harcèlement, sexualité ...</p> <p>Le besoin d'outils ou d'instances de communication famille / municipalité / associations / établissements scolaires ;</p> <p>La prise en compte du cout de certaines activités à travers des aides individualisées ou collectives = problème de communication sur les aides existantes ?</p> <p>Des horaires pas toujours adaptés au rythme de l'enfant.</p>
<p>Le développement des pratiques artistiques et culturelles et l'ouverture sur le monde de l'enfant et de l'adolescent.</p>	<p>Une médiathèque, la compétence et la disponibilité des professionnels de la structure dans le lien avec le jeune public ;</p> <p>La présence de nombreuses associations culturelles et artistiques ;</p> <p>Les nombreux projets en lien avec les arts proposés au sein des écoles et parfois en lien avec les services enfance et jeunesse : intervention de l'association Les Moyens du Bord, projet Street Art avec le local jeune, initiation cirque, atelier théâtre, initiation danse ...</p> <p>La qualité de l'offre culturelle estivale : Festival Transat et Place aux mômes ;</p> <p>L'opération « sac à dos » proposée par le service jeunesse.</p>	<p>L'arrêt du jumelage avec la Suisse et le manque d'échange entre la commune et une ville étrangère = intérêt pour une labellisation Erasmus+ des services enfance et jeunesse ;</p> <p>Le manque d'ouverture de certaines associations artistiques et culturelles au public enfant et adolescent ;</p> <p>Le coût prohibitif de l'accès à certaines pratiques artistiques, notamment musique et danse ;</p> <p>Le manque de visibilité ou de communication sur certaines activités ;</p> <p>Les difficultés de mobilité des adolescents ;</p> <p>La suppression de la ludothèque.</p>

<p>L'insertion de l'enfant et de l'adolescent dans la société et son statut de jeune citoyen.</p>	<p>L'existence d'un conseil municipal des enfants, porteur de projets pour le territoire ;</p> <p>Le mélange des générations au sein des événements associatifs ;</p> <p>Le dispositif « argent de poche » instauré par le service jeunesse et l'aide au financement du BAFA ;</p> <p>L'écoute et la réactivité de la municipalité pour répondre aux besoins des familles.</p>	<p>Le manque d'actions intergénérationnelles ;</p> <p>La non prise en compte des besoins des enfants et des familles dans l'organisation actuelle des déplacements sur la commune, un frein à l'autonomie de l'enfant et de l'adolescent et une limite en termes de sécurité ;</p> <p>La mauvaise connexion au niveau de la circulation entre les communes du territoire ;</p> <p>Des attentes sur l'aide aux devoirs ;</p> <p>L'intérêt du collège pour davantage de liens entre la structure et le service jeunesse.</p>
<p>L'amélioration du cadre de vie de l'enfant et de l'adolescent et la sensibilisation à l'environnement</p>	<p>L'exceptionnel cadre de vie ;</p> <p>Le travail en cours pour le déploiement des pistes cyclables et des racks à vélo ;</p> <p>L'existence d'un service de navettes gratuites en période estivales ;</p> <p>L'existence de nombreuses démarches de sensibilisation à l'environnement au sein des établissements scolaires ;</p> <p>La présence d'une auto-école et bateaux école sur la commune ;</p> <p>L'existence d'un jardin partagé ;</p> <p>Les structures existantes de pratique libre (jeux du Kelenn, plongeoirs ...)</p>	<p>Le manque de structures libres ludiques et sportives pour les enfants et adolescents ;</p> <p>Le besoin d'abris pour les jeunes, pour se réunir ;</p> <p>Le schéma de déplacement actuel, non adapté aux besoins des enfants et adolescents ;</p> <p>Des actions de prévention à renforcer ;</p> <p>Le manque d'aide à la mobilité hors saison.</p>

V - 2) Définition des objectifs :

19 OBJECTIFS

Identifiés par le Copil pour déployer les axes du projet du PEdT



L'information aux familles.

AXE

T*

Objectif 1 : Être à l'écoute des besoins des familles dans leurs problématiques au quotidien et faire en sorte de trouver collectivement des réponses adaptées.

Objectif 2 : Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de services aux familles et la qualité de l'information.

Objectif 3 : Améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant et de l'adolescent.

Le bien-être et la santé de l'enfant et de l'adolescent, notamment à travers la promotion du sport.

AXE

1

Objectif 4 : Prendre en compte les besoins spécifiques de certaines familles.

Objectif 5 : Offrir au territoire communal les moyens humains et matériels permettant la pratique régulière du sport par les enfants et adolescents.

Objectif 6 : Promouvoir la santé et le bien-être à travers différents leviers et différentes thématiques.

Objectif 7 : Soutenir les projets de découverte de nouvelles pratiques sportives sur le temps scolaire et périscolaire, notamment par la mobilisation d'associations locales.

Le développement des pratiques artistiques et culturelles et l'ouverture sur le monde de l'enfant et de l'adolescent.

AXE

2

Objectif 8 : Mettre en œuvre et travailler au financement de projets d'ouverture sur le monde et de sensibilisation de l'enfant et de l'adolescent à l'Europe.

Objectif 9 : Soutenir l'intervention des associations culturelles et artistiques locales sur le temps scolaire et périscolaire.

Objectif 10 : Soutenir l'enseignement de la musique.

Objectif 11 : Valoriser les jeunes talents.

L'insertion de l'enfant et de l'adolescent dans la société et son statut de jeune citoyen : laïcité, entraide, coopération, échanges intergénérationnels, responsabilité et autonomie.

AXE

3

Objectif 12 : Mieux prendre en compte la parole de l'enfant et de l'adolescent.

Objectif 13 : Encourager les jeunes à participer à la vie du territoire : vie de l'école, de la commune, engagement associatif ...

Objectif 14 : Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Objectif 15 : Éduquer aux médias et à l'information.

Objectif 16 : Favoriser la mixité dans les activités.

L'amélioration du cadre de vie de l'enfant et de l'adolescent et la sensibilisation à l'environnement.

AXE

4

Objectif 17 : Prendre en compte les attentes et besoins de l'enfant et de l'adolescent dans tous les aménagements urbains.

Objectif 18 : Réaménager et végétaliser les lieux d'accueil des enfants et adolescents.

Objectif 19 : Favoriser le contact de l'enfant et de l'adolescent avec la nature.

*Axe Transversal

V - 3) Les projets et actions à mettre en œuvre :

AXE TRANSVERSAL

L'information aux familles.

Objectifs 1 à 3

Les projets à mettre en œuvre	Les porteurs de projet
<ul style="list-style-type: none"> - Structurer un accueil périscolaire et extrascolaire autour de 3 tranches d'âge : 3-7 ans 8-11 ans 12-17 ans 	Ville de Carantec
<ul style="list-style-type: none"> - Repenser les outils de valorisation de l'offre éducative, culturelle et sportive de la commune via le site web et les réseaux sociaux Mairie et les événements de rentrée. - Mettre en place un Plan Mercredi. 	Ville de Carantec Associations sportives et culturelles Etablissements d'enseignement Associations de parents d'élèves
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre au sein des établissements d'enseignement des outils de valorisation des projets à l'adresse des familles et des personnels éducatifs (calendrier des projets à la disposition de tous, supports de communication numériques ...) 	Etablissements d'enseignement
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser chaque année une rencontre du COPIL PEdT, comme instance de partage d'informations et associer au besoin les associations sportives. 	COPIL PEdT

AXE 1

Le bien-être et la santé de l'enfant et de l'adolescent, notamment à travers la promotion du sport.

Objectifs 4 à 7

Les projets à mettre en œuvre	Les porteurs de projet
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une tarification sociale des cantines et activités périscolaires. 	Ville de Carantec
<ul style="list-style-type: none"> - Programmer le recrutement d'un animateur sportif sur la commune, prioritairement dans le cadre de formations BPJEPS en alternance. 	Ville de Carantec
<ul style="list-style-type: none"> - Programmer les travaux nécessaires à l'accueil des 8-12 ans le mercredi, au sein de l'école des Cormorans. 	Services municipaux (élus, enfance, jeunesse, technique et jardin), école des Cormorans
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un cycle annuel d'informations auprès des enfants, des adolescents et de leurs familles, sur des thématiques définies collectivement (Sport-santé, conduites à risque, harcèlement, sexualité), en s'appuyant sur l'intervention de professionnels (médecins, psychologues, professionnels du sport, ...) 	Ville de Carantec
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un parcours santé au sein des établissements d'enseignement afin de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et la gestion des ressources : séjour à la ferme, semaine du goût, potager et soin aux animaux, compostage ... 	Etablissements d'enseignement

AXE 1

- Poursuivre le travail engagé par la municipalité sur le développement de la pratique du vélo.	Ville de Carantec
- Continuer à programmer l'apprentissage du savoir rouler à l'école.	Ecole des Cormorans Ecole Saint-Joseph
- Proposer un programme d'éveil sportif et d'initiation sportive dans le cadre de l'accueil mercredi au Centre aéré, par l'intervention ponctuelle d'associations locales.	Ville de Carantec
- Proposer un programme d'activités sportives dans le cadre de l'accueil mercredi des 8-12 ans, par l'intervention ponctuelle d'associations locales.	Ville de Carantec
- Favoriser la mise en œuvre de projets sportifs au sein des établissements d'enseignement : intervention d'associations locales auprès des élèves, rencontres inter-établissements ...	Ville de Carantec Ecole des Cormorans Ecole Saint-Joseph

AXE 2

Le développement des pratiques artistiques et culturelles et l'ouverture sur le monde de l'enfant et de l'adolescent.

Objectifs 8 à 11

Les projets à mettre en œuvre	Les porteurs de projet
- Travailler à la labellisation Erasmus + des établissements d'enseignement et services périscolaires	Ville de Carantec Etablissements d'enseignement
- Proposer l'organisation d'un voyage par an à l'étranger par l'intermédiaire du service jeunesse.	Ville de Carantec
- Organiser des semaines sur le thème de l'Europe ou des cultures.	Ville de Carantec Etablissements d'enseignement
- Mettre en place un partenariat Ville de Carantec – Les Moyens du Bord et intervention dans le cadre scolaire.	Ville de Carantec
- Organiser des moments culturels et artistiques dans le cadre de l'accueil du mercredi : « mercredis musicaux », « mercredis lecture », projet street-art, ...	Ville de Carantec
- Poursuivre les démarches engagées au sein des établissements scolaires pour l'éducation artistique et culturelle : intervention danse, artistes plasticiens, musiciens, séances Cinéma, sorties musée (Marine, FHEL ...)	Ecole des Cormorans Etablissements scolaires
- Positionner l'association artistique de Carantec et son école de musique en cœur de ville, au sein du Forum et poursuivre le soutien financier de la municipalité à l'association pour le développement des pratiques par le jeune public.	Ville de Carantec Association artistique
- Valoriser la jeunesse du territoire en participant au Forum tremplin jeunes	Ville de Carantec Morlaix communauté

AXE 3

L'insertion de l'enfant et de l'adolescent dans la société et son statut de jeune citoyen : laïcité, entraide, coopération, échanges intergénérationnels, responsabilité et autonomie

Objectifs 12 à 16

Les projets à mettre en œuvre	Les porteurs de projet
- Renouveler tous les 2 ans le Conseil municipal des enfants et les accompagner dans la construction de leurs projets.	Ville de Carantec Service Jeunesse
- Élire chaque année dans les établissements d'enseignement des délégués de classe et mettre en place des boîtes à idées pour recueillir les idées de tous les élèves.	Ecole des Cormorans Ecole Saint-Joseph
- Maintenir le dispositif « argent de poche » et favoriser les actions solidaires et la coopération dans les projets municipaux.	Ville de Carantec Service Jeunesse
- Développer les rencontres services périscolaires – établissement scolaires - EHPAD, Jardin Partagé.	Ville de Carantec Service Jeunesse Service Enfance Ecole des Cormorans Ecole Saint-Joseph
- Proposer des ateliers « décryptage de l'information et esprit critique » et « je repère les fake news » à destination des collégiens (expo. « Histoire de fausses nouvelles », échange avec un journaliste ...)	Ville de Carantec Service Jeunesse Médiathèque Collège des 2 Baies
- Engager une réflexion sur la mixité dans nos structures jeunesse.	Ville de Carantec

AXE 4

L'amélioration du cadre de vie de l'enfant et de l'adolescent et la sensibilisation à l'environnement

Objectifs 17 à 19

Les projets à mettre en œuvre	Les porteurs de projet
- Porter des objectifs ambitieux dans la mise en œuvre du schéma de déplacement, pour le développement du vélo et la sécurisation de l'enfant et de l'adolescent dans ses trajets au quotidien.	Ville de Carantec
- Aménager le Kelenn en tenant compte des attentes, en considérant les pratiques des enfants et adolescents de la commune : Pump Track, City Stade, Terrain de Basket, Espace de jeu ...	Ville de Carantec Service Jeunesse Service Enfance Ecole des Cormorans Ecole Saint-Joseph
- Finaliser le programme de réaménagement et verdissement de l'école des Cormorans, également site d'accueil péri et extrascolaire et mobiliser le programme national « Notre Ecole, faisons-la ensemble. »	Ville de Carantec Services Enfance et Jeunesse Ecole des Cormorans
- Promouvoir au centre-aéré les activités de randonnée et de découverte du paysage local.	Ville de Carantec

- Poursuivre les sorties périodiques en extérieur et l'enseignement hors les murs.	Etablissements d'enseignement
- Poursuivre le travail de labélisation des établissements scolaires en lien avec l'environnement : Aire Marine Educative, Eco-école, E3D.	Etablissements d'enseignement

V - 4) Temps de mise en action & organisation :

La mise en œuvre du PEdT se fera sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de la Ville de Carantec. A travers des actions, des accompagnements, des mises à disposition.

Temps périscolaire : garderie et restauration scolaire : (+ACM périscolaire du mercredi dont l'organisation sera détaillée dans le plan mercredi)

Horaires		Contenu
7h30 - 8h45	ACCUEIL DU MATIN	Accueil adapté et individualisé qui répond aux besoins de chaque enfant et prend en compte la dimension parent/ enfant. Il est conçu comme un temps de transition entre le temps familial et le temps collectif. À partir de 8h45, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants. L'accueil périscolaire assuré par la Ville de Carantec s'effectue sur deux lieux distincts (maternelle et élémentaire) et peut permettre l'accueil d'élèves de 6è scolarisés sur la commune. L'encadrement est assuré par des animateurs municipaux.
11h45 - 13h15	TEMPS MÉRIDIEN	Temps de repas et d'activités extérieures. Des espaces de calme et de repos doivent être proposés. L'encadrement est assuré par des animateurs municipaux. À partir de 13h05, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants.
16h15 - 19h	ÉCOLE MATERNELLE : ACCUEIL APRÈS LA CLASSE	En maternelle, la prise en charge des enfants est assurée par des animateurs municipaux. C'est un moment de transition entre la fin du temps scolaire et le retour à la maison. Les enfants prennent leur goûter puis font des activités calmes ou plus dynamiques selon leur âge. L'accueil des parents permet un dialogue et la communication sur les événements de la journée.
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : AIDE AUX DEVOIRS ET ACCUEIL	Après un temps de récréation et de goûter, les enfants vont dans les salles d'accueil pour un temps de lecture, d'apprentissage des leçons et de jeux éducatifs. La coopération entre les enfants sera recherchée chaque fois que possible. L'accueil des parents permet un dialogue et la communication sur les événements de la journée.

Centre Aéré du Clouët Directeur de l'accueil : **Vincent L'HOUE**

- Public accueilli : dès 3 ans (date anniversaire) et jusqu'au CE1
- Capacité d'accueil : 35 places
- Implantation : Centre aéré du Clouet, 7 rue du Clouet, 29660 Carantec
- Périodes de fonctionnement : L'accueil est ouvert de 7h30 à 19h tous les mercredis en période scolaire ainsi que du lundi au vendredi pendant chaque période de vacances scolaires.

Mercredi 8 – 12 Directeur de l'accueil : **Erwan NOURRY**

Mis en place dans le cadre du PEdT

- Public accueilli : du CE2 à la 6ème
- Capacité d'accueil : 12 places
- Implantation : Ecole des Cormorans, 4 rue de Kerrot 29660 Carantec
- Périodes de fonctionnement : L'accueil est ouvert de 7h30 à 19h tous les mercredis en période scolaire.

Local Jeunes Directeur de l'accueil : **Erwan NOURRY**

- Public accueilli : De la 5ème au Lycée
- Capacité d'accueil : 24 places
- Implantation : Local Jeunes, 11 rue Duquesne, 29660 Carantec
- Périodes de fonctionnement : Ouvert toute l'année

Tickets Jeunes - Tickets Ados Directeur de l'accueil : **Erwan NOURRY**

- Public accueilli : Les Tickets Jeunes 8 – 12 ans
Les Tickets Ados 12 – 18 ans
- Capacité d'accueil : 72 places
- Implantation : Ecole des Cormorans, 4 rue de Kerrot 29660 Carantec
Local Jeunes, 11 rue Duquesne, 29660 Carantec
- Périodes de fonctionnement : Chaque vacances scolaires L'accueil est ouvert de 7h30 à 19h + quelques soirées.

A chaque période de vacances, des activités culturelles, sportives ou de loisirs, des découvertes, des initiations, des mini-stages, des soirées et des sorties sont proposés aux enfants ; libre à eux de s'inscrire à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas et également juste sur les activités. L'équipe d'animation propose des thèmes variés tels que du bricolage, du sport, de la cuisine, des sorties, etc...



L'évaluation du PEdT

Le PEdT constitue un socle évolutif vers une amélioration de la qualité du temps périscolaire. D'une durée de 3 ans, il fera l'objet d'une évaluation régulière pour d'éventuelles inflexions.

Critères d'évaluation :

1. Continuité éducative et cohérence :

- Cohérence éducative assurée par la continuité des projets sur plusieurs années.
- Clarté des objectifs opérationnels maintenus.

2. Qualité éducative et bien-être des jeunes :

- Qualité éducative évaluée en fonction des compétences pédagogiques et de la pertinence des activités.
- Bien-être des jeunes mesuré par l'observation de leur santé physique et émotionnelle.

3. Accessibilité et implication :

- Accessibilité facilitée pour les familles.
- Participation et implication active des différents acteurs (familles, bénévoles, partenaires).

4. Projets d'animation et participation des jeunes :

- Diversité et créativité des projets d'animation développés.
- Participation active des jeunes dans la conception et la réalisation des activités.

5. Engagement et évolution associative :

- Engagement actif des associations évalué au fil du temps.
- Suivi de l'évolution de la vie associative, incluant le nombre de membres et la diversité des activités.

Moyens d'évaluation :

Action 1 : Organisation de deux rencontres par an du PEdT afin d'identifier collectivement les actions réalisées pour soutenir les objectifs opérationnels et les éventuelles lacunes.

Action 2 : Diffusion d'une enquête annuelle auprès des familles.

La commune de Carantec souhaite inscrire son plan mercredi dans la démarche de son Projet Éducatif de Territoire 2024-2027. Il s'agit de penser les temps périscolaires du mercredi de manière globale et en cohérence avec les temps scolaires et familiaux en lien avec le territoire. La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, en 2014, a favorisé les liens entre temps scolaires et périscolaires en rapprochant les professionnels des différents secteurs (Éducation Nationale, commune, acteurs associatifs...). Sur la commune de Carantec, les TAPs ont pris fin en 2021 mais le travail collaboratif entre les différents acteurs est toujours au cœur du territoire. Il semble donc nécessaire de le formaliser, d'une part par le PEdT, mais également en mettant l'accent sur la participation des ACM de la commune, chaque mercredi.

VII - 1) Public visé :

Le public visé est celui qui est accueilli par les services enfance et jeunesse sur les temps périscolaires du mercredi. Il s'agit d'enfants âgés de 3 ans (s'ils sont scolarisés) à 18 ans. Ces enfants sont carantécois, ou scolarisés dans un établissement scolaire de la commune.

VII - 2) Suivi et coordination :

Le suivi et la coordination du « plan mercredi » seront assurés par les services enfance et jeunesse de la ville de Carantec.

Responsable Service Enfance :
Vincent L'HOURL : 07.77.90.18.93 / responsableenfance@ville-carantec.com

Responsable Service Jeunesse :
Erwan NOURRY : 06.46.41.67.30 / responsablejeunesse@ville-carantec.com

VII - 3) Enjeux éducatifs des accueils du mercredi :

- **Accueillir chaque enfant dans le respect de son rythme :**

créer un environnement éducatif harmonieux pour le mercredi repose sur plusieurs éléments clés.

- Mettre en place un cadre accueillant et bienveillant, transformant ainsi le mercredi en un moment privilégié de détente, de jeu et de plaisir entre pairs. L'objectif premier est de favoriser un espace où chaque enfant se sent à l'aise, respecté dans son rythme, et encouragé à s'exprimer librement. Cela nécessite la création d'une atmosphère chaleureuse dès l'arrivée, où les différences individuelles sont non seulement tolérées mais également célébrées, offrant ainsi un lieu propice à l'épanouissement personnel.
- Etablir un lien étroit avec les enseignants. Comprendre le rythme et les besoins éducatifs de chaque enfant à l'école permet d'assurer une continuité éducative. La communication régulière avec les établissements scolaires est essentielle pour garantir une cohérence dans les approches éducatives. Cette collaboration étroite favorise une compréhension approfondie de chaque enfant, facilitant ainsi l'adaptation des activités du mercredi en fonction de son parcours éducatif global.

- Encourager la collaboration étroite avec les familles. Organiser des rencontres régulières offre un espace d'échange sur les progrès, les besoins spécifiques et les intérêts de chaque enfant. Cette approche holistique du développement de l'enfant englobe non seulement les heures passées lors des activités du mercredi mais intègre également les dimensions scolaires et familiales. Cette connexion triangulaire crée un réseau de soutien solide, contribuant ainsi à l'épanouissement global de chaque enfant. En combinant tout ça, on crée un environnement éducatif qui va au-delà du simple mercredi, offrant à chaque enfant une expérience enrichissante et cohérente.
- **Prendre en compte les problématiques individuelles et mettre en place des réponses adaptées à ces problématiques, pour chaque âge, chaque famille et chaque personne.**
- Donner à tous les moyens nécessaires pour une réussite éducative et scolaire. Cette ambition se traduit par un ensemble de décisions prises et d'actions menées au profit des enfants et de leurs familles. Pour cela, les tarifs proposés sur les temps périscolaires sont établis en fonction des quotients familiaux. Cela favorise l'accès de tous aux activités de loisirs.
- Accueillir les enfants en situation de handicap. La municipalité accorde une importance à assurer la continuité de l'accueil de ces enfants pendant les périodes périscolaires. Cela se traduit par l'octroi de ressources humaines supplémentaires aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) lorsque les besoins spécifiques des enfants le requièrent.
- Collaborer avec les familles et les professionnels de l'accompagnement spécialisé. Cette coopération permet d'identifier des solutions sur mesure, garantissant une participation active et épanouissante de chaque enfant. En intégrant des ajustements nécessaires dans nos activités, nous visons à créer un environnement inclusif où chaque enfant se sent pleinement intégré et soutenu.
- **Agir dans la continuité des axes du PEdT.**
- Le bien-être et la santé de l'enfant et de l'adolescent, notamment à travers la promotion du sport.
- Le développement des pratiques artistiques et culturelles et l'ouverture sur le monde de l'enfant et de l'adolescent.
- L'insertion de l'enfant et de l'adolescent dans la société et son statut de jeune citoyen.
- **Permettre la découverte de son territoire.**
- Promouvoir de la découverte du territoire, offrant aux enfants et adolescents une connexion plus profonde avec leur environnement local.
- Eveiller la curiosité des jeunes, de cultiver un attachement positif à Carantec et de favoriser une compréhension approfondie de l'importance de préserver et de valoriser leur propre lieu de vie.

VII - 4) Les structures d'accueil du Plan Mercredi :

VII - 4.1) Le Clouët :

Le Centre Aéré Du Clouët	
Public accueilli	3 ans / CE1
Horaire d'ouverture périscolaire	7h30-19h
Effectif maximum	35
Public accueilli	28
Nombre d'enfants différents accueillis sur une année	62

Journée type

7h30 - 9h30

9h30 - 10h

10h

11h30 - 11h45

11h45 - 12h15

12h15 - 13h15

13h15 - 13h45

13h15 - 13h45

14h00

16h00

16h15

17h00 - 19h00

Temps libre et arrivée échelonnée des enfants
Répartition des groupes par animateur
Début des activités
Fin de l'activité du matin avec rangement des salles
Temps libre extérieur si la météo le permet

Déjeuner
Temps libre
Préparation et sieste pour les 2-4 ans ou temps libre pour les plus grands.

Début des activités
Fin des activités de l'après midi
Goûter
Temps libre, départ échelonné des enfants

VII - 4.2) Mercredi 8-12

Les Mercredis 8-12 ans	
Public accueilli	CE2 / 6ème
Horaire d'ouverture périscolaire	7h30-19h
Effectif maximum	12
Public accueilli	11
Nombre d'enfants différents accueillis sur une année	35

7h30 - 9h45
10h - 11h45
12h-12h30
12h45 - 13h45
13h45 - 16h
16h15
16h45 - 19h00

Journée type

Temps libre et arrivée échelonnée des enfants
 Activités sportive ou de loisirs
 Déjeuner
 Temps libre
 Activités Culturelles ou artistiques
 Goûter
 Temps libre, départ échelonné des enfants

VII - 4.3) Le local jeunes

Local Jeunes	
Public accueilli	5ème / Terminale
Horaire d'ouverture périscolaire	14h - 18h30
Effectif maximum	24
Public accueilli	11
Nombre d'enfants différents accueillis sur une année	57

14h 18h30

Journée type

Ouverture du Local Jeunes
 Temps d'activité et accueil informel

VII - 5) Typologie des activités :

Les activités proposées par les équipes d'animation des accueils collectifs de mineurs de la commune sont multiples. Les équipes proposent des animations orchestrées autour d'une thématique. Ces animations sont en fonction du calendrier et/ou des différentes animations sur la commune. Ce sont des fils conducteurs qui accentuent la motivation et la curiosité des enfants. Chaque mercredi, une activité principale, différente selon la tranche d'âge et les structures, est proposée.

L'aspect ludique prévaut lors des activités. L'activité n'est et ne doit pas être la finalité du travail d'animateur.

Les activités proposées par l'équipe d'animation sont en lien avec les axes du PEdT :

Activités artistiques

- Activités manuelles
- Construction de décors pour le centre de loisirs

Activités de découverte de l'environnement

- Sortie à la journée ou demi-journée sur le territoire
- Balade sur la plage, à côté du centre
- Travaux autour du Jardin partagé

Activités numériques

- Découverte imprimante 3D
- Découverte de la programmation
- Découverte de la MAO (Maintenance assistée par ordinateur)

Activités cuisine

- Autonomie et bien manger

Activités écocitoyennes

- Sensibilisation au recyclage
- Tri quotidien des déchets dans les locaux du centre

Activités physiques et sportives

- Randonnées dans les sentiers et le parc de la commune
- Mise en place d'activités d'initiation sportives avec les associations sportives du territoire

Activités civiques

- Activités autour de la presse et du livre

De manière régulière, les activités proposées s'inscrivent dans des projets d'animation qui sont partagés avec d'autres structures de la commune (Accueil collectifs de mineurs, écoles, médiathèque, Cinéma Etoile, EPHAD de Kerlizou...)

Le principe de vie en collectivité fait partie intégrante de l'activité. Le lien entre les sphères scolaires et périscolaires est facilité du fait de l'intervention des mêmes professionnels sur les deux espaces. L'équipe d'animation du centre de loisirs est également mobilisée pour assurer l'encadrement du public sur les garderies et sur les temps de restauration scolaire dans l'école publique de la commune.